

Communes de : FONS SUR LUSSAN et SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Publicité prévue par les articles R331-4 et D 331-4-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Mise en œuvre du Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles de la région Occitanie

Demande d'autorisation d'exploiter parvenue à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Gard

Communes	Superficie	Identité des propriétaires	Identité du demandeur	Date limite de candidature
FONS SUR LUSSAN section B	8,86 ha pâturages pauvres et bâtiment d'élevage	DELEAU Antoine	DELEAU Antoine Chemin de Figueirole 30580 FONS SUR LUSSAN opération enregistrée sous le n° 30_23_0069 demande enregistrée complète le : 21/07/2023	21/09/2023
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE section ZA	2,50 ha terre	RIGON Romain		

Les candidatures concurrentes ne pourront être prises en compte, dans le cadre de l'instruction de la demande initiale précitée, que si elles sont déposées dans la limite du délai mentionné ci-dessus.

Renseignements à demander à la DDTM du Gard
Service Économie Agricole - 89 rue Weber – CS 52002 – 30 907 NIMES Cedex
ddtm-foncier-agricole@gard.gouv.fr

Les formulaires sont également disponibles sur le site Internet de la Préfecture du Gard (www.gard.gouv.fr)